

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 28 septembre 2018	N° 2018-574

Convocation du 21 septembre 2018

Aujourd'hui vendredi 28 septembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOU, Mme Josiane ZAMBON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:


Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT
Mme Emmanuelle AJON à M. Arnaud DELLU
M. Jean-Jacques BONNIN à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Solène CHAZAL à Mme Emmanuelle CUNY
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
M. Marik FETOUH à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Nicolas BRUGERE
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Serge TOURNERIE à Mme Andréa KISS

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Erick AOUIZERATE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h00
Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h45
M. Yohan DAVID à Mme Anne BREZILLON à partir de 12h00
Mme Nathalie DELATTRE à M. Jean-Louis DAVID à partir de 11h00
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 12h00
M. Vincent FELTESSE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h30
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique POUSTUNNIKOFF à partir de 12h00
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 12h30
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick BOBET à partir de 12h30
M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h30
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h30
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h00
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 10h30
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 28 septembre 2018	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'habitat et de la politique de la ville	<i>N° 2018-574</i>

Projet de renouvellement urbain du quartier de l'Avenir à Bassens - Lancement d'une opération d'aménagement : objectifs poursuivis et modalités de concertation préalable - Décision - Autorisation

Monsieur Jean TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Préambule / contexte

Le quartier de l'Avenir est situé au nord de la commune de Bassens, à l'écart des grands axes de transports et notamment des transports en commun.

Classé en quartier prioritaire de la Politique de la Ville, ce quartier est resté en dehors des dynamiques de renouvellement urbain portées sur la rive droite par le précédent Programme national de rénovation urbaine (PNRU) sur la plaine ainsi que sur le plateau. En effet, ce quartier, qui comprend les entités Prévert / le Moura-Laffue, la cité Beauval et le Hameau des Sources, n'a pas fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain, contrairement aux quartiers du Bousquet et de Meignan sur la même commune.

Très fragilisé socialement et cumulant les handicaps, il se présente sous la forme de petites entités singulièrement enclavées malgré leur taille mesurée et leur proximité de voies structurantes, en particulier pour le secteur Prévert.

La structure urbaine n'est plus adaptée, mais également l'habitat et les équipements, et cela engendre un sentiment de « laissés pour compte » des habitants d'un quartier qui semble figé à l'écart des évolutions tant de l'espace public que de l'amélioration des logements.

On y recense une part importante d'habitants éloignés, voire très éloignés de l'emploi. Prévert constitue l'un des secteurs accueillant les populations les plus en difficulté et cumulant les handicaps de l'agglomération bordelaise.

Dans ce contexte, le quartier de l'Avenir, et en particulier le secteur Prévert, est considéré comme un territoire de relégation et fait l'objet de toutes les attentions de la part de l'ensemble des partenaires de par son caractère sensible et des risques urbains et sociaux particulièrement présents sur ce quartier.

Partant de ce constat, Bordeaux Métropole souhaite mettre en œuvre un projet ambitieux de renouvellement urbain sur le quartier de l'Avenir, classé en site d'intérêt local par l'Agence nationale de rénovation urbaine

(ANRU). Le pilotage du projet de renouvellement urbain est assuré par Bordeaux Métropole, conformément à la délibération n°2015-745 du 27 novembre 2015 portant sur la compétence de la Métropole en aménagement et projets urbains.

Une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine pluridisciplinaire va être missionnée à l'automne 2018 par Bordeaux Métropole pour finaliser le plan guide et accompagner la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain sur le secteur Prévert. Elle doit également conduire plusieurs procédures réglementaires et opérationnelles d'aménagement urbain nécessaires pour permettre la réalisation du projet. La conduite d'un processus participatif existe depuis que ce projet est à l'étude, soit depuis plusieurs années. Il importe de valoriser cette démarche.

Il s'agit là de redonner une attractivité globale au secteur. Les enjeux sont aujourd'hui de révéler les potentialités et d'aboutir à l'émergence d'un quartier attractif, faisant la transition entre la ville ancienne et les nouveaux quartiers construits, pouvant rayonner et attirer à eux de nouvelles populations en termes d'habitat mais aussi d'usages et de fonctions urbaines.

2. Les objectifs poursuivis par l'opération d'aménagement

Les objectifs généraux du projet de renouvellement du quartier de l'Avenir, inscrits dans la convention cadre du contrat de ville métropolitain 2015-2020, sont les suivants :

- changer l'image du quartier et développer son ouverture,
- développer la mixité sociale et urbaine par une offre diversifiée tant en termes de logements que d'activités,
- réhabiliter le parc existant de logements de manière qualitative, résorber la précarité énergétique et les bâtiments énergivores,
- créer un pôle d'équipements publics de qualité : la création d'équipements d'animation, sportifs et de loisirs est un des enjeux majeurs du projet, avec l'objectif de renforcer la polarité existante des écoles en les réhabilitant puis en y regroupant tous les équipements déplacés ou à créer,
- offrir des espaces publics, des stationnements et des voiries de qualité, pour une meilleure appropriation par les habitants, et une sécurité accrue, renforcer le lien social,
- développer une polarité économique et commerciale, en misant sur le développement du secteur Prévert contigu à Prévert, pour garantir une mixité fonctionnelle et une offre en matière d'emploi.

Des procédures d'aménagement opérationnelles, notamment un permis d'aménager sur le secteur Prévert, devront être mises en œuvre dans le cadre de ce projet.

3. Le périmètre de l'opération d'aménagement

Le périmètre prévisionnel de l'opération d'aménagement, tel que figurant en annexe, est celui du quartier prioritaire de l'Avenir, incluant les voies limitrophes de Prévert (parties de rues Lafayette, Pomme d'Or, du Moura) ainsi que le giratoire oblong au croisement de l'avenue de la Somme, des rues Pascal et Montsouris.

4. Les modalités de concertation préalable à la création d'une opération d'aménagement

L'implication des habitants dans l'élaboration puis la réalisation du projet est une volonté forte de la ville de Bassens, de Bordeaux Métropole, ainsi que des acteurs mobilisés sur le quartier.

Dès les premières réflexions sur le quartier, et sans attendre la présente délibération et la prise de compétence métropolitaine, la ville de Bassens a choisi d'associer les habitants et acteurs locaux à l'élaboration du projet :

- la Gestion urbaine et sociale de proximité notamment via les diagnostics en marchant,
- les réunions bailleurs / habitants (avec la participation de la ville), essentiellement centrées sur Prévert,
- l'intégration du quartier au sein du Relais citoyen « des Vignes », créé depuis 2 ans,
- les ateliers d'urbanisme, menés en 2011 et en 2014 ; une nouvelle série d'ateliers est en cours depuis le printemps 2018 jusqu'à fin 2018 / début 2019. Ils sont animés par un cabinet extérieur et s'adressent uniquement aux habitants,
- les ateliers participatifs sur le projet avec les habitants, à l'automne 2014,
- les ateliers mémoire du quartier, qui ont permis la publication d'un ouvrage sur « Prévert-le Moura – Récits de vies » en décembre 2014 et d'un autre sur « Beauval – Récits de vie » en octobre 2018,
- le Kiosque citoyen, qui comprend la Maison du Projet, créé et inauguré en mars 2017 : il accueille également de nombreuses permanences de services publics et d'associations. La référente citoyenneté y tient aussi ses permanences 5 à 6 jours par semaine, informe, accompagne les initiatives...,
- les réunions publiques ; toutes ne peuvent être ici retracées, en voici une partie :
 - o Prévert en octobre 2009, octobre 2010, septembre 2011, juillet 2012, septembre et octobre 2014, juin et juillet 2017, juin 2018,
 - o Beauval en novembre 2016, avril 2017, une autre programmée le 13 septembre 2018.

Il importe également de rappeler la création du Conseil citoyen, qui s'inscrit dans le cadre de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale. Il a été installé dès l'automne 2014 et a été officiellement créé par arrêté préfectoral du 30 juin 2015. Très actif, il s'est, depuis cette date, constitué en association loi 1901.

Au regard de la nécessité d'inclure le plus grand nombre d'habitants dans la concertation, il importe de valoriser les actions déjà menées, d'une part, mais également de continuer les actions de concertation lancées et d'en programmer de nouvelles au fur et à mesure de l'avancement du projet, ceci dans un cadre global défini à l'avance.

Par conséquent, et conformément à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, il convient que Bordeaux Métropole, au regard du contenu du projet et des objectifs précités, délibère sur les modalités d'une concertation préalable à la création d'une opération d'aménagement associant les habitants, les associations locales, et les autres personnes concernées autour de l'élaboration du projet.

Les modalités de la concertation proposées sont les suivantes :

lors d'une nouvelle session d'ateliers d'urbanisme, un premier cycle d'ateliers s'est tenu durant le printemps 2018, orienté sur la connaissance d'un projet urbain en général, ses enjeux, ses contraintes, et sur la connaissance du projet du quartier de l'Avenir en particulier.

Un deuxième cycle d'ateliers est prévu à l'automne 2018, et comportera un travail de proposition et de participation des habitants sur des secteurs et éléments de projet, en particulier concernant l'espace public.

D'autres ateliers pourront être prévus par la suite pour développer ce travail.

L'ensemble de la concertation comprendra :

- des ateliers d'urbanisme (2^{ème} cycle et éventuellement un 3^{ème} cycle) au Kiosque citoyen-Maison du projet sous la forme :
 - o d'ateliers publics,
 - o de balades urbaines,
 - o un temps convivial de valorisation des propositions faites et du travail des participants.
 Au total, 5 ateliers sont prévus en 2^{ème} cycle et permettront de rythmer la progression du travail avec les habitants.
- des réunions publiques d'information et échanges, présentant l'avancement du projet dans ses différentes composantes, afin de construire un bilan de concertation préalable partagé,

- des diagnostics en marchant, qui contribueront aux propositions sur l'espace public en particulier,
- une exposition sous forme de panneaux accessibles en permanence au Kiosque citoyen-Maison du projet, ainsi que la présence d'une maquette pour le secteur Prévert, et d'un recueil à disposition des habitants du quartier de l'Avenir sur toute la durée de la concertation préalable, en complément de l'espace en ligne sur le site de la concertation de Bordeaux Métropole.

Il est par conséquent proposé d'ouvrir la concertation préalable le 1^{er} octobre 2018. Le Président de Bordeaux Métropole fixera la date de clôture par arrêté.

Ceci étant exposé, il vous est demandé de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les dispositions de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme,

VU la délibération n°2015-745 par laquelle le projet de renouvellement urbain du quartier de l'Avenir est de portée métropolitaine,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la définition et la mise en œuvre d'une opération d'aménagement sont nécessaires pour atteindre les objectifs du projet de renouvellement du quartier de l'Avenir,

DECIDE

Article 1 : de constituer l'opération d'aménagement appelée « Projet de renouvellement urbain du quartier de l'Avenir à Bassens » dont le périmètre est défini sur la carte figurant en annexe de la présente délibération,

Article 2 : d'approuver les objectifs de l'opération d'aménagement tels que présentés dans le rapport,

Article 3 : d'arrêter les modalités de la concertation telles que décrites dans le rapport de présentation,

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre les décisions nécessaires à la mise en place de ladite concertation, à en fixer la date de clôture et à signer tous documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur JAY;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 28 septembre 2018

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 28 SEPTEMBRE 2018</p> <p>PUBLIÉ LE : 28 SEPTEMBRE 2018</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Jean TOUZEAU</p>
---	--